



## MOBILITY CUP 2025

**Autorité organisatrice : Association Québécoise de voile adaptée (AQVA) & Pointe-Claire Yacht Club (PCYC)**

**25-29 août 2025**

**Pointe-Claire Yacht Club, Pointe-Claire, QC, Canada**

## INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

La mention « [NP] » dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas protester contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

### 1 - RÈGLES

**1.1** La régata est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.

**1.2** Les prescriptions de Voile Canada s'appliqueront et peuvent être consultées à : <https://fr.sailing.ca/les-regles-de-course-a-la-voile/>

**1.3** Les règles de classe de l'association de classe Martin 16 s'appliqueront; La course se fera au format Martin 16 en solitaire (règle de classe 6.2). En ce qui concerne la règle 6.2.2, un compagnon de voile est obligatoire pour la flotte Argent et facultatif pour la flotte Or.

**1.4** La RCV 40.1 s'appliquera sur l'eau ainsi que sur le quai. Un sifflet doit être attaché au dispositif de flottaison individuel sauf exemption accordée par l'AO.

**1.5** En cas de conflit entre les langues, le texte anglais prévaudra.

## 2 – MODIFICATIONS DES INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification des instructions de course sera affichée avant 9h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf, tout changement dans le programme des courses sera affiché avant 20h00 la veille du jour qu'elle prendra effet.

## 3 – COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé sur la véranda du PCYC et en ligne sur <https://mobilitycup.com>

3.2 Sur l'eau, le comité de course prévoit de communiquer sur le canal VHF 68.

## 4 – CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] Les concurrents et les personnes de soutien doivent respecter toute demande de la part du comité de course.

## 5 – SIGNAUX DONNÉS À TERRE

5.1 Les signaux donnés à terre seront affichés sur le mât de pavillon situé devant l'entrée du bar du PCYC.

5.2 Lorsque le drapeau AP est affiché à terre, "1 minute" sera remplacé par "pas moins que 45 minutes" avant le départ de la course lorsque le drapeau AP est retiré.

## 6 – HORAIRE DES COURSES

### 6.1

Date	Heure	Programme	# de courses
lundi, 25 août	1200	Signal d'avertissement course Flotte Or	1
	1400	Signal d'avertissement course Flotte Argent	1
mardi, 26 août	1030	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement course Flotte Or	3
	1430		3

		1 <sup>er</sup> signal d'avertissement course Flotte Argent	
mercredi, 27 août	1030	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement course Flotte Argent	3
	1430	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement course Flotte Or	3
jeudi, 28 août	1030	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement course Flotte Or	3
	1430	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement course Flotte Argent	3
vendredi, 29 août	1000	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement course Flotte Argent	3
	1400	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement course Flotte Or	3

**6.2** Deux courses supplémentaires par jour peuvent être disputées pourvue qu'aucune flotte n'a plus d'une course d'avance et selon l'IC 2.1.

**6.3** Pour informer les bateaux qu'une course ou une séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de la ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

## **7 - DRAPEAUX DE CLASSE**

**7.1** Le drapeau de classe pour les deux flottes sera le logo de la Coupe mobilité sur un fond blanc.

## **8 - ZONE DE COURSE**

**8.1** L'annexe A des instructions de course indique l'emplacement approximatif de la zone de course.

## 9 – LE PARCOURS

**9.1** Le schéma dans l'annexe B décrit le parcours, incluant les angles approximatifs entre les sections de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

## 10 – MARQUES

Position	Type	Description
Marque 1	Grand cylindre gonflable	Jaune
Marques de porte 2b/2t	Grand tetrahedron gonflable	Jaune
Départ/arrivée	Cylindre (crayon)	Jaune
Marque de changement	Grand tetrahedron gonflable	Jaune

## 11 – LE DÉPART

**11.1** La ligne de départ sera comprise entre un drapeau orange sur le bateau de signal et le côté parcours de la marque de départ.

**11.2** [DP] Un bateau qui traverse la ligne de départ plus de cinq minutes après le signal de départ sera scoré comme « Did Not Start (DNS) ». Ceci est un changement aux RCV A5.

## 12 – MODIFICATION DE POSITION DE LA MARQUE SUIVANTE

**12.1** Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque originale aussitôt que possible.

## 13 – L'ARRIVÉE

**13.1** La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau de comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## **14 – SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

**14.1** La RCV 44.1 est modifiée : la pénalité Deux Tours devient une pénalité Un Tour.

## **15 – TEMPS LIMITES ET CIBLES**

**15.1** La limite de temps pour le Marque 1, la limite de temps de courses, et la fenêtre pour terminer sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Temps limite – Marque 1	Limite de temps de la course	Fenêtre d'arrivée	Temps cible
20 minutes	75 minutes	15 minutes	30 minutes

**15.2** Si aucun bateau ne passe la Marque 1 dans le temps limite, la course sera annulée.

**15.3** La Fenêtre d'arrivée est le temps dans lequel les bateaux doivent terminer la course après que le premier bateau l'a complétée. Les bateaux qui ne terminent pas la course à l'intérieur de la Fenêtre d'arrivée recevront un score de DNF sans audience. Ceci est une modification aux RCV 35, A5.1, et A5.2.

**15.4** Si le temps cible n'est pas atteint une demande de réparation ne sera pas recevable. Ceci est une modification à la RCV 61.

**15.5** Le comité de course peut, à sa discrétion, donner des points à un bateau qui est l'équivalent de sa position dans la course. Le comité de course déterminera le méthode et l'ordre. Ceci est une modification aux RCV 28.1, 35, A4 et A5.

## **16 – DEMANDES DE RÉPARATION**

**16.1** Le temps limite pour les demandes de réparation est 60 minutes après que le dernier bateau a terminé la dernière course de la journée ou quand le comité de course a signalé qu'il n'y aura plus de course, selon lequel est plus tard.

**16.2** Les formulaires de demande d'instructions seront disponibles au bureau de l'AQVA dans le « Sail Shed ».

**16.3** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont

impliqués ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle de protêt situé dans le « Sail Shed ».

## **17 – CLASSEMENT**

**17.1** Une course est requise pour constituer une série pour chaque flotte.

**17.2** (a) Quand moins de 5 courses ont été complétées, le score du bateau pour la série est le total de ses scores dans toutes les courses.

(b): Quand 5 et plus courses ont été complétées, le score du bateau pour la série est le total de ses scores dans toutes les courses avec le retrait du plus mauvais score.

## **18 – RÈGLES DE SÉCURITÉ**

**18.1** [DP] Sur l'eau, avant la première course de chaque jour, chaque compétiteur doit s'annoncer au comité de course et attendre une confirmation. Il doit faire de même quand il retourne à la course après une réparation ou pour n'importe quelle autre raison d'avoir quitté.

**18.2** [DP] Un bateau qui se retire d'une course doit en aviser le comité de course dès que possible.

## **19 – ÉQUIPEMENT ET VÉRIFICATION DES MESURES**

**19.1** Un bateau ou équipement peut être inspecté à n'importe quel moment afin de vérifier la conformité avec les règles de classe, l'avis de course et les instructions de course.

## **20 – DÉCHETS**

**20.1** Il est interdit de jeter volontairement des déchets à l'eau. Les déchets peuvent être placés à bord des vaisseaux officiels.

## **21 – DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

**21.1** RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer ou de poursuivre une course lui appartient entièrement. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît et accepte que la voile est une activité potentiellement dangereuse comportant des risques inhérents. Ces risques incluent des vents forts

et une mer agitée, des changements météorologiques soudains, des pannes d'équipement, des erreurs de manœuvre, un manque de sens marin des autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plateforme instable et la fatigue entraînant un risque accru de blessure.

## **22 - ASSURANCE**

**22.1** Chaque bateau et chaque bateau de soutien doit avoir une assurance de responsabilité civile de 2 000 000 \$ CAD minimum par incident, ou l'équivalent.

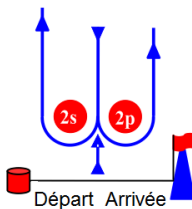
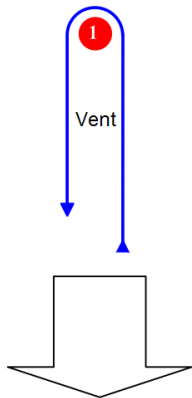
**22.2** En fin d'événement, les fonds non utilisés du fonds de dommages de la Coupe mobilité seront partagés parmi les concurrents enregistrés qui n'ont pas été déclaré fautifs lors d'accidents ou d'incidents ayant résulté dans des dommages à un bateau pendant l'événement.

**22.3** En cas de dommage, le ou les concurrents fautifs perdront le dépôt de dommage. La politique de dommages de la Coupe mobilité peut être consulté ici : <https://mobilitycup.com/fr/racing-fr/race-documents-fr>

**ANNEXE A**  
**ZONE DE COURSE**



**ANNEXE -B**  
**PARCOURS**



Au vent/Sous le vent avec arrivée sous le vent	
Parcours possibles	
Signal	Ordre de contournement des marques
L1	Départ-1-Arrivée
L2	Départ-1-2s/2p-1-Arrivée
L3	Départ-1-2s/2p-1-2s/2p-1-Arrivée
L4	Départ-1-2s/2p-1-2s/2p-1-2s/2p-1-Arrivée

